



**DEPARTEMENT DE L'EURE
MESNILS-SUR-ITON
27240 MESNILS-SUR-ITON**

**ARRÊTE PERMANENT
REGLEMENTATION du STATIONNEMENT
Rue du Dolmen, Le Sacq**

Arrêté n°2023-03-05

Le Maire de la Commune de **MESNILS-SUR-ITON** :

VU :

- Le Code de la route et notamment les articles R411-8, R413.1.
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- L'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,
- **CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement devant l'accès de la place située rue du Dolmen, adjacente à la mairie, au Sacq, commune historique de Mesnils-sur-Iton (27 240).

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A compter de la date de l'arrêté, **le stationnement sera interdit devant l'accès de la place localisée rue du Dolmen, adjacente à la mairie, dans la commune historique du Sacq, Mesnils-sur-Iton (27 240).**

ARTICLE 2 : La signalisation utile et réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus. Le présent arrêté annule et remplace toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Mesnils-sur-Iton par le demandeur. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,
- Monsieur Gérard DERYCKE, adjoint au Maire,
- Monsieur Fabien GUICHARD, DGS,
- Monsieur Jean-Marc PEREZ, Services Techniques,
- Monsieur le Directeur des Routes et des Transports,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et Secours,
- Messieurs Guillaume DALLET (transport scolaire) Julien VALLON, Joseph JAGOREL, Thierry VESQUES (service déchets, Interco Normandie Sud Eure),

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 9 mars 2023

Le Maire, Colette BONNARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20230309-2023-03-05-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Notification : 10/03/2023

